

DÉCLARATION

IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

POUR UN QUÉBEC INCLUSIF
DANS LE RESPECT DE NOS VALEURS COMMUNES
ET DE NOS LIBERTÉS INDIVIDUELLES



5 septembre 2013

plq.org

PRÉAMBULE

Le gouvernement du Québec doit assumer la responsabilité d'assurer sur son territoire la pérennité du fait français et de promouvoir notre langue et notre culture. C'est une responsabilité dont s'est toujours acquitté le Parti libéral du Québec. Et c'est dans le respect de cette responsabilité que s'inscrit la vision du Parti libéral du Québec sur l'identité québécoise.

Les Québécois souhaitent que leur gouvernement fasse la promotion d'une culture commune forte, basée sur le français comme langue publique commune.

Ils souhaitent également un gouvernement qui favorise l'adhésion de tous à des valeurs communes qui définissent notre société.

C'est valeurs, ce sont :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la neutralité religieuse des institutions de l'État ;
- le respect des droits individuels dans une société inclusive, tolérante et ouverte sur le monde.

L'adhésion à ces valeurs fait largement consensus au Québec. C'est la position que nous adoptons. C'est la position qu'adoptera un gouvernement du Parti libéral du Québec.



NOTRE POSITION

Sur les questions d'identité, de valeurs, de vie commune, notre position est ancrée sur des principes libéraux souvent exprimés :

- L'identification profonde au Québec et à son identité distincte au sein du Canada ;
- L'attachement à nos libertés et aux droits fondamentaux, partagés avec toutes les sociétés démocratiques, tels que définis dans nos chartes, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- L'ouverture sur le monde, la tolérance et l'inclusion.

Nous voulons également bâtir sur les gestes importants posés par notre parti au cours des dernières années :

- La formation de la Commission Bouchard-Taylor, puis l'implantation d'un nombre appréciable de ses recommandations, notamment :
 - o L'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes à la Charte québécoise des droits et libertés, en 2008 ;
 - o La connaissance et le respect de nos valeurs par les candidats à l'immigration, au moyen d'un engagement signé ;
 - o L'adoption d'une politique gouvernementale et d'un plan d'action contenant de nombreuses mesures visant, notamment, l'intégration des personnes immigrantes, la francisation et la gestion de la diversité ;
 - o La mise en place d'un service-conseil à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour guider les décideurs ;
 - o Le dépôt du projet de loi 94 établissant les balises encadrant les demandes d'accommodements dans l'administration gouvernementale, indiquant qu'au Québec tout accommodement doit respecter la Charte, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, et que les services publics sont donnés et reçus à visage découvert.

IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

LA VISION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Parce que le Parti libéral du Québec a toujours été un acteur responsable à la recherche du consensus le plus large, nous proposons aujourd'hui trois actions concrètes :

1. L'affirmation du choix de l'interculturalisme comme modèle québécois d'accueil et de vie commune par le dépôt d'une politique gouvernementale, suivi de consultations ;
2. L'affirmation du principe de la neutralité religieuse des institutions de l'État par son inscription à la Charte québécoise des droits et libertés ;
3. Un cadre législatif, complété par un guide et un organisme d'application pour les accommodements. La loi proposée reposera sur les principes suivants : balises claires, libertés préservées, droits égaux pour tous, égalité entre les femmes et les hommes, prestation et réception de services publics à visage découvert.

L'INTERCULTURALISME

L'interculturalisme québécois est notre modèle d'intégration et de gestion de la diversité. Il diffère du multiculturalisme et constitue, à notre avis, une part importante de notre caractère distinct au sein du Canada. Il cherche à concilier la protection des droits individuels et le respect de la diversité avec le maintien et la promotion d'une culture commune forte basés sur l'ouverture à la diversité, le français comme langue publique commune et des valeurs universelles comme l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le respect de la dignité humaine.

Depuis longtemps et de façon plus marquée depuis 1971, il existe entre le Canada et le Québec une divergence de vues sur le modèle d'intégration à privilégier : multiculturalisme ou interculturalisme. Comme l'a fait à l'époque Robert Bourassa, il est important de rappeler que le gouvernement du Québec a un devoir historique unique : celui de maintenir et de promouvoir un État francophone en Amérique. Ce devoir s'appuie sur l'existence d'une majorité francophone au Québec, par ailleurs minoritaire au Canada et sur le continent.

C'est l'interculturalisme qui correspond le mieux à la réalité du Québec, hier comme aujourd'hui, et qui lui permet de jouer pleinement son rôle de premier responsable de l'avenir du seul État francophone en Amérique.

« ...Le Québec se doit d'assumer le rôle de premier responsable sur son territoire de la permanence de la langue et de la culture française. Le gouvernement du Québec se sent donc une responsabilité particulière pour assurer le rayonnement de la culture française dans le contexte nord-américain et il entend continuer de le faire par tous les moyens à sa disposition. Ceci ne signifie pas qu'il puisse y avoir la moindre discrimination envers les autres cultures ».

- Robert Bourassa 1971

Le Parti libéral du Québec revendique et entend assumer pleinement cet héritage. Cette idée demeure la nôtre, plus de 40 ans plus tard.

IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

LA VISION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Choisir l'interculturalisme, c'est voir notre société non pas comme une forêt faite d'arbres isolés, mais comme un arbre vigoureux. Un tronc constitué par ces valeurs auquel viennent se joindre, comme des branches solides, les expressions de notre diversité. Cet arbre, c'est le Québec, une société ouverte, moderne, fière et confiante, riche de plus de 400 ans de vie commune forgée par les Premières Nations, puis par celles et ceux qui ont suivi. Ce qui détermine la citoyenneté, ce n'est pas l'origine, ni la langue maternelle, la religion ou notre ancienneté relative sur ce coin du monde. C'est l'adhésion à un ensemble de valeurs communes, exprimé par l'interculturalisme. C'est l'expression de ces valeurs communes qui permet à toutes les Québécoises et à tous les Québécois, quelle que soit leur origine ou leur langue maternelle, d'y retrouver une identité partagée.

Au cœur de ce modèle interculturel québécois se trouve la notion de réciprocité, c'est-à-dire que la société québécoise s'engage à participer activement à l'intégration socioculturelle et économique des personnes immigrantes et qu'en même temps, ces personnes adhèrent aux valeurs de la société québécoise, partagent sa culture et assument la responsabilité de préparer et de poursuivre leur parcours d'intégration.

La diversité culturelle est avant tout porteuse d'ouverture et de progrès, notamment sur le plan économique. Ses avantages dépassent largement les inconvénients bien relatifs liés à de nouveaux enjeux que nous avons déjà fort bien intégrés à notre vie commune.

L'interculturalisme nous paraît être la voie à privilégier pour consolider notre identité nationale tout en faisant en sorte que toutes et tous la partagent, s'y sentent bienvenus et que nul n'en soit exclu. Ce faisant, le Parti libéral du Québec se revendique de ce nationalisme civique qui habite l'esprit des Québécois depuis la Révolution tranquille.

Pour ce faire, un gouvernement du Parti libéral du Québec proposera une politique sur l'interculturalisme, afin de le clarifier davantage et d'en soumettre les éléments au débat public.



NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT

Ce principe, pendant à la liberté religieuse, signifie que l'État ne favorise ni ne défavorise aucune religion ou encore l'absence de religion. Il importe de faire une distinction entre la neutralité des institutions et celle des individus. Il est important de ne pas établir de hiérarchie des droits. La neutralité religieuse des institutions de l'État fait écho à l'égalité morale des individus et au respect des libertés de conscience, de religion et d'expression.

Nous proposons donc que soit inscrit à la Charte québécoise le principe de neutralité religieuse des institutions de l'État.

Cette inscription à la Charte permettrait par ailleurs aux éléments architecturaux, décoratifs, de même qu'aux dénominations de certains établissements, présents lors de son entrée en vigueur, de demeurer en place.



UN CADRE LÉGISLATIF POUR LES ACCOMMODEMENTS

Il existe déjà, dans différents domaines, d'excellents guides produits au cours des années récentes, notamment ceux produits par les organisations suivantes :

- La Ville de Montréal ;
- La Fédération des établissements d'enseignement privés ;
- Emploi-Québec ;
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Beaucoup d'exemples montrent que les citoyens, entre eux, règlent la quasi-totalité des cas de façon satisfaisante, par des aménagements ou des accommodements tout à fait raisonnables. Alors que certains tentent d'instaurer un climat d'inquiétude, dans la réalité des choses, les Québécoises et les Québécois trouvent entre elles et entre eux des solutions équitables.

Selon Gérard Bouchard, « le problème ne tient pas tant dans la démarche du cas par cas que dans l'absence d'un texte officiel qui encadrerait la réflexion des décideurs et dans le besoin d'un organisme de coordination qui garantirait la cohérence des procédures ».

Il nous faut affirmer le principe d'équité par lequel la recherche d'un accommodement n'est pas d'accorder un traitement de faveur à quiconque, mais plutôt d'éviter que des règles conçues pour la majorité ne portent préjudice à des personnes en position minoritaire.



IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

LA VISION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Il nous faut aussi affirmer le fait que nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais qu'un accommodement remette en question l'égalité des femmes et des hommes, que le principe de réciprocité où la recherche d'un accommodement est une démarche qui exige un effort des deux parties.

La recherche d'un équilibre nous permet de rappeler que la liberté des uns s'arrête là où commence la liberté des autres.

Un cadre législatif apparaît nécessaire, afin d'éclairer les décideurs.

Nous proposons l'adoption d'une loi :

- précisant les critères d'analyse pour les gestionnaires ;
- définissant l'accommodement et les critères d'application (balises) ;
- rappelant la nécessité que les services publics soient donnés et reçus à visage découvert.

La loi proposée serait suivie de la publication d'un guide à l'attention de tous les décideurs, et permettrait de bonifier le service-conseil mis en place à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

LES SIGNES RELIGIEUX PORTÉS PAR LES AGENTS DE L'ÉTAT

Déjà, le gouvernement du Parti québécois s'empêtre dans ses contradictions et passe sous silence le fait que, par exemple, le port d'une croix serait visé au même titre que celui de la kippa ou d'un turban par la mesure d'interdiction annoncée.

Une étude attentive de la question, incluant celle de la jurisprudence, indique qu'une telle interdiction est déraisonnable et fort probablement contraire aux chartes. Nous y sommes opposés.

La même analyse montre que la tentative de créer une sous-catégorie d'agents de l'État de type « coercitif » est fragile. Le caractère autoritaire ou coercitif d'une fonction varie selon les circonstances. Plus on y réfléchit, plus de nouveaux exemples apparaissent.



IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

LA VISION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Le terme « ostentatoire » est éminemment subjectif et nous promet des débats juridiques interminables. S'agit-il de la taille ? De la couleur ? Selon quels critères ?

Rappelons – et cela est fondamental – que la Charte protège pleinement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Rappelons aussi l'importance de distinguer la laïcité des institutions de celle des individus. L'expression de la spiritualité, du sentiment religieux, ou son absence constituent des manifestations profondes de notre caractère humain. La laïcité des institutions ne signifie pas la négation ou la dissimulation du sentiment religieux des individus. En ce sens, le Parti libéral du Québec préconise une laïcité ouverte.

Le législateur doit agir avec prudence. La mission première de l'État n'est pas de prendre les décisions à la place des citoyens, mais de prévoir un cadre pour que ceux-ci puissent faire des choix différents. Il y a une limite à la place que peut prendre l'État dans la vie des gens. Déjà bien présent dans les poches des citoyens, il doit certainement se refuser à en accaparer l'âme.

Nous redisons notre désir d'encadrer le port du voile facial, tel qu'indiqué à l'intérieur du projet de loi 94, bloqué à l'époque par le Parti québécois. Nous le réaffirmons : la prestation et la réception des services publics doivent se faire, au Québec, à visage découvert pour des raisons d'identification, de communication et de sécurité. Ce principe sera contenu dans la loi que nous venons d'évoquer lorsque requis pour les raisons que nous venons d'énumérer.

Sur la base de ces principes, et à l'exception de l'encadrement du port du voile facial, nous nous opposerons fermement à toute limitation des libertés individuelles des hommes et des femmes œuvrant dans des organisations publiques.

IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

LA VISION DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Au Québec, les hommes et les femmes, peu importe leur statut social, leur degré de scolarité ou leur origine, ont des droits égaux. Cette égalité est un pilier de notre société. C'est essentiellement de cette égalité dont il est question, bien au-delà des choix vestimentaires de chacun.

La marche des femmes vers l'égalité ne cessera jamais et il faudra toujours protéger les acquis aussi fragiles que récents.

Il ne fait aucun doute que l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie de l'identité du Québec et qu'elle est une valeur partagée par tous les Québécois et toutes les Québécoises.

Dans le mot « libéral », il y a « liberté ». Nous voulons dire aux Québécois : « S'il ne doit y avoir qu'un parti prêt à se battre pour défendre VOS libertés, nous serons celui-là ».

Il est dangereusement réducteur de limiter ce débat important à une discussion sur le code vestimentaire. Tout aussi inquiétantes sont les remarques de celles et ceux qui se déclarent déjà prêts à suspendre les libertés garanties par les deux chartes. Sur ces questions, le Procureur général du Québec a le devoir de s'exprimer clairement.

Ces enjeux sont excessivement délicats et doivent être traités de façon respectueuse et prudente. La discussion entamée est l'occasion d'affirmer nos principes qui sont la fondation indispensable d'une position à la fois juste, réaliste et pratique.

Le Québec d'aujourd'hui et de demain doit réunir plutôt que diviser, inclure plutôt qu'exclure, additionner plutôt que soustraire et présenter au reste du Canada et au monde l'image d'une société forte, confiante et ouverte.

Quand nous avons des consensus dans une société civile bâtie sur une neutralité de l'État, la laïcité ouverte et des chartes des droits et libertés ainsi que la Charte de la langue française, nous sommes plus forts et plus unis.



CONCLUSION

Enfin, nous ne saurions trop insister sur l'importance de bâtir une société prospère et juste. C'est en développant l'économie de toutes nos régions que nous pourrons viser l'égalité des chances et permettre à chacun de réaliser ses ambitions tout en nous offrant collectivement les services sociaux dont nous souhaiterons nous doter.

La véritable liberté de choix repose sur une économie dynamique. C'est pourquoi la question du développement économique demeure au cœur de notre projet de société pour le Québec.

Voilà le Québec que nous voulons construire, avec TOUS les Québécois.

